

M. McMASTER: Ne pourrait-on lui conférer autrement cette autorité?

L'hon. M. CLAXTON: Non.

M. FRASER: Le ministre de la Défense nationale a déclaré au cours de ses observations que son ministère était à exécuter un vaste programme de construction pour loger les militaires mariés. Le ministère de la Défense fera, je suppose, les frais de cette entreprise?

L'hon. M. CLAXTON: Oui.

M. FRASER: Le ministère des Travaux publics n'en absorbera-t-il pas plutôt le coût?

L'hon. M. CLAXTON: Non; ce sera le ministère de la Défense.

M. FRASER: Le coût paraîtra donc dans les crédits du ministère de la Défense et le Parlement en sera saisi?

L'hon. M. CLAXTON: Certainement. Chaque dépense faite par le ministère de la Défense paraîtra dans le budget des dépenses et ces crédits seront soumis à l'approbation du Parlement. Il en sera de même pour les dépenses de la Corporation commerciale canadienne.

M. FRASER: Il n'en a pas été ainsi à l'égard des achats faits par le ministre des Approvisionnements, car les crédits demeuraient inscrits à son nom.

L'hon. M. CLAXTON: Voici la différence à laquelle songe mon honorable ami: à l'époque dont nous parlons, les dépenses de guerre ne figuraient pas au budget des dépenses mais elles étaient autorisées par un bill des crédits de guerre.

M. FRASER: Je voudrais savoir où l'on construit ces maisons. Est-ce dans les différents baraquements du pays?

L'hon. M. CLAXTON: Je crains que cette question ne relève pas de l'examen du présent bill. J'en parlerai plus tard.

M. FRASER: Elle s'y rattache, car nous tenons à savoir si ces constructions se font à la suite d'adjudications, en régie intéressée ou de quelque autre manière.

L'hon. M. CLAXTON: Le présent bill a pour objet de permettre au ministre du Commerce de confier une certaine tâche à la Corporation commerciale canadienne. Il ne vise pas à l'affectation de fonds en vue de la construction d'habitations. Toutefois, je dirai à mon honorable ami que les trois armes se livrent à l'exécution d'un grand nombre de projets divers, entre autres celui de procurer des logements aux militaires mariés. Voilà le besoin le plus pressant de l'heure pour les

[L'hon. M. Claxton.]

trois armes. Ces deux dernières années, nous avons accompli de nombreuses tâches, qu'on peut ranger sous trois catégories. La première embrasse la transformation de baraques en logements d'urgence; c'est un travail qui se poursuit d'un bout à l'autre du pays, chaque fois que la chose est possible. La deuxième porte sur la transformation d'immeubles en maisons d'appartements, qui coûtent beaucoup plus cher, mais durent beaucoup plus longtemps. La troisième comprend la construction de nouveaux immeubles. Si j'ai bonne mémoire, le seul endroit où l'on exécute actuellement des travaux de ce genre est Borden; c'est l'armée elle-même qui les exécute. Cependant, nous sommes à élaborer une foule de projets de construction. Dès que les plans seront un peu plus au point, nous demanderons à la Corporation commerciale canadienne d'obtenir d'entrepreneurs des soumissions relativement à la construction de ces maisons. Si les soumissions reçues sont satisfaisantes, les contrats seront négociés par le ministre du Commerce, agissant au nom de la Couronne. Les fonds seront puisés à même les crédits du ministère de la Défense nationale. La Corporation commerciale canadienne et le ministère de la Défense nationale prendront conjointement des dispositions quant à l'inspection et aux autres travaux analogues.

M. FRASER: Le ministre a dit que ce n'était pas le moment de demander ce renseignement; toutefois, nous n'aurons aucune autre occasion de le faire puisque cette somme ne figurera pas cette année dans les crédits du ministère de la Défense nationale.

L'hon. M. CLAXTON: Il y sera pourvu dans les crédits de la Défense. Je serai tout disposé à fournir des renseignements complets au comité, à l'occasion de l'examen de ces crédits, car j'aurai alors en ma possession tous les détails.

M. FRASER: Ces sommes ne figureront pas dans les crédits. Si elles s'y trouvent, elles nous échapperont peut-être.

L'hon. M. CLAXTON: Cela ne peut se produire que si aucun honorable député de l'opposition ne soulève d'objection, car les crédits de la Défense sont présentés d'une façon telle que tout honorable député qui le désire peut soulever des objections.

M. GREEN: Nous ferons en sorte de ne pas l'oublier.

M. FRASER: Néanmoins, elle pourraient nous échapper, et je persiste à dire qu'elles ne figurent pas dans les crédits.

L'hon. M. CLAXTON: Je dois dire que ces sommes figurent dans les crédits. Je puis